



MAISON FAMILIALE RURALE DE PUYLOUBIER

Annexe du CFA régional des MFR PACA

APPRENTISSAGE Conditions d'admission

L'admission de l'apprenti (e) est soumise au Directeur de l'Annexe après :

- un entretien* avec le responsable de formation et/ou le responsable recrutement entreprises,
- réception des pièces constituant le dossier de candidature.

*Il s'agit de procéder à une présentation générale de l'établissement (fonctionnement, moyens humains et locaux). La famille et/ou le jeune est/sont reçu(s) par le Directeur. Lors de ce rendez-vous, la famille et/ou le jeune exprime ses souhaits en termes d'accueil et ses attentes sur un plan éducatif et sanitaire. L'annexe de CFA indique ses possibilités d'accueil.

Au cours de l'entretien, la famille et/ou le jeune se voit remettre les documents obligatoires c'est-à-dire :

- Le livret d'accueil, le contrat éducatif.

Dossier de candidature à constituer :

- Responsabilité civile.
- Recensement dès 16 ans.
- Attestation médecine du travail.
- Le contrat éducatif signé par les parents et/ou par apprenti majeur.

Projet individuel :

L'équipe met en place avec la participation de l'apprenti (e) (ou du tuteur légal) un projet individualisé d'accompagnement suite à des tests de positionnement. Il est évalué ou révisé aussi souvent que nécessaire lors de réunions de synthèse en présence de l'apprenti (e) (ou du tuteur légal).

Participation à la vie de l'établissement :

Vous serez invités aux différentes manifestations organisées par l'annexe du CFA :

- portes ouvertes,
- expositions d'œuvres réalisées par les jeunes,
- expositions photos de sortie,
- fêtes diverses.

Vous pouvez donner votre avis et faire des propositions sur le fonctionnement de l'annexe CFA par le biais du conseil de vie sociale.

Vous serez sollicités une fois par an pour répondre à une enquête de satisfaction. Vous pourrez ainsi apporter des commentaires et nous proposer des suggestions d'amélioration.